



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mai 2006
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixantième session**

Points 9, 82, 87, 94, 95, 97 et 110 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

**Rapport du Comité spécial de la Charte
des Nations Unies et du raffermissement
du rôle de l'Organisation**

**Interdiction de mettre au point et de fabriquer
de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction
massive : rapport de la Conférence du désarmement**

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces
pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires
contre l'emploi ou la menace de ces armes**

Désarmement général et complet

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité
de l'Organisation**

**Conseil de sécurité
Soixante et unième année**

**Lettre datée du 27 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre n° 94 datée du 17 mars 2006 (A/60/730-S/2006/178), je tiens à vous informer que divers hauts responsables du Gouvernement des États-Unis continuent d'user de faux prétextes pour menacer publiquement et illégalement de recourir à la force contre la République islamique d'Iran, au mépris total du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ces menaces déplacées ont même pris une nouvelle dimension suite à la publication récente dans les journaux américains de l'information révélant l'éventualité de frappes nucléaires comme instrument de la politique agressive des États-Unis à l'égard de la République islamique d'Iran, et au refus ultérieur des hauts responsables de démentir cette information.



Ainsi, le mardi 18 avril 2006, durant une séance de questions-réponses qui a eu lieu à la Maison Blanche, lorsqu'on a demandé au Président George W. Bush si une attaque nucléaire faisait partie des options envisagées par les États-Unis à l'égard de l'Iran et si son administration se préparait à cette éventualité, le Président a refusé d'exclure une telle attaque, répondant que toutes les options étaient à l'étude. En outre, le jeudi 20 avril 2006, répondant à une question sur l'Iran dans le cadre du Council on Foreign Relations de Chicago, la Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, a dit que son gouvernement était prêt à prendre les mesures politiques, économiques et autres à sa disposition et a répété ce que le Président avait dit, à savoir que toutes les options étaient à l'étude.

Ces déclarations dangereuses, notamment celle du Président des États-Unis, largement perçues dans les milieux politiques et médiatiques comme une confirmation implicite de la nouvelle choquante selon laquelle l'Administration américaine envisage des frappes nucléaires contre certaines cibles en Iran, expriment de façon provocante les attitudes et les intentions des États-Unis en ce qui concerne le recours aux armes nucléaires en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres engagements multilatéraux relatifs aux garanties négatives de sécurité pris par les États-Unis.

Eu égard au fait que les États-Unis se sont comportés de façon illégale dans le passé, ces déclarations constituent une fois de plus des questions d'une extrême gravité qui exigent de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, une réponse urgente, concertée et résolue. Il est en effet regrettable que l'incapacité manifestée à plusieurs reprises par l'ONU lorsqu'il s'est agi de répondre à ces menaces illégales et inexcusables ait encouragé de hauts responsables du Gouvernement des États-Unis à aller plus loin, considérant même le recours aux armes nucléaires comme une option à l'étude.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 82, 87, 94, 95, 97 et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) M. Javad **Zarif**
